L'agriculture à l'Aindex

BULLETIN N°19 - ANNEE 2024

Bulletin de l'Association « Les Amis de la Rivière d'Ain »
N° ISSN 1772-8711

Tirage en 100 exemplaires, pris en charge par « Les amis de la rivière d'Ain ».

Responsable de la publication du N18 : Philippe Cador Mise en page : Philippe Cador

Les auteurs ont une entière liberté d'expression. En conséquence, les textes, notes, photographies etc. n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Tous droits de reproduction des textes, notes, photographies sont rigoureusement réservés.

Sommaire :

- L'édito du Président, Philippe Cador.
- Marche de l'Ain à l'autre de Philippe Cador.
- Bilan des actions et relation de l'ARA avec le CAUE de Michel Rousset.

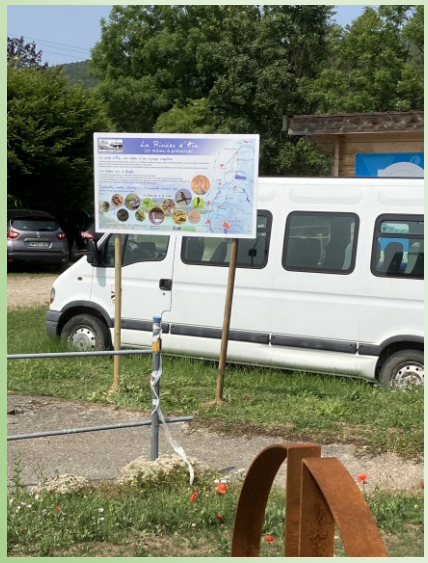

Des étés qui se ressemblent !

L'été 2023 moins chaud et moins sec que l'été 2022, mais encore beaucoup trop sévère pour la vie aquatique de nos rivières salmonicoles. Les fortes précipitations du dernier trimestre 2023 ont rechargé les nappes phréatiques, et les réserves karstiques, qui pourront palier à l'absence de fonte printanière du manteau neigeux aujourd'hui pratiquement inexistant.

Le 20 septembre 2023 était dévoilée la synthèse de la phase 1/4 de l'étude Nutrikarst lancée en 2019, coordonnée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) avec la chambre d'agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort comme partenaire. L'étude complète qui figure sur le site du BRG est résumée dans une synthèse plus facile d'accès (les deux liens en bas de page).

Dans cette synthèse il est sans surprise indiqué:

- que sur les quarante dernières années on mesure une baisse significative du débit des cours d'eau sur le long terme.
- que l'agriculture est le principal poste d'apport en nitrate et phosphore (>à90%) devant l'industrie et les particuliers (< à 5%).
- Les pics de nitrates observés en automne dans les cours d'eau s'explique en grande partie par l'intensité des sécheresses estivales.
- Le niveau de pollution en azote des cours d'eau avec la fréquence des sècheresses estivales restera à un niveau élevé sans diminution **drastique** des apports.
- que les leviers d'action sont : L'optimisation des pratiques agricole, engagée depuis plus de vingt ans qui doivent se poursuivre et s'intensifier (capacité de stockage des effluents, généralisation des plans d'épandage, raisonnement de la fertilisation minérale (engrais) et organique (lisier)), ainsi que le maintien des prairies permanentes, l'allongement de la durée des prairies temporaires la limitation des sols nus et la conversion des cultures en prairies qui sont à encourager.

Pour ma part, j'ai le sentiment que ces optimisations et améliorations ne sont pas à la hauteur des diminutions drastiques préconisées. Dans la course contre la montre qui est engagée, j'espère avoir tort.

Philippe Cador

https://www.brgm.fr/sites/default/files/documents/2023-11/projet-nutri-karst-ppt-restitution-acteurs-2023-poligny.pdf
http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-72229-FR.pdf

Marche de l'Ain à l'autre

Par Philippe Cador.

Cette année 2023, Les Amis de la rivière d'Ain ont proposé un rendez-vous se déroulant sur 5 jours, avec l'idée de remonter la rivière d'Ain pour relier Pont de Poitte à Sirod en marchant.
Marcher en rencontrant des acteurs du territoire sur les thèmes des énergies renouvelables, de l'hydromorphologie, des paysages, de l'agriculture alternative, du paléolithique, de l'architecture, de l'état de la rivière d'Ain, de la participation citoyenne, pour finir par un pique-nique festif avec une découverte de la pêche à la mouche.
Une cinquantaine de personnes différentes sur les quatre jours ont apprécié les différents intervenants qui ont pu répondre aux multiples questions dans un cadre convivial et décontracté.
Une belle réussite pour l'association qui remercie encore une fois les intervenants et le fond FDVA qui par sa subvention nous a permis de réaliser ce projet.

C'est parti avec Willy ci-dessus au départ de Pont de Poitte !

Au barrage de Blye pour évoquer la problématique de l'incision de la rivière d'Ain, avec Anne Fleur Dorey du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Au belvédère de Chatillon pour une lecture de paysage présentée par Mathilde Vibert du CAUE

A l'arrivée du premier jour pour un débat sur l'agriculture alternative

Etape à Marrigny pour une présentation par Jean-Luc Mortdefroid du site palafittique de Chalain, avec moult détails et informations sur les modes de vie et le type de construction.
.

Arrivée à Crotenay pour une visite architecturale remarquable de l'EREA de Crotenay présentée par Florence Clement du CAUE.
L'œil de l'architecte nous révèle bien des informations qui échappent à nos observations de néophytes.

Toujours à Crotenay pour une conférence de Manon Silvant de SOSLRC et de Nicolas Germain président de AAPPMA locale. Dire et redire encore combien nos cours d'eau sont dégradés, et qu'il manque une volonté des pouvoirs public pour améliorer cet état de fait. L'occasion de sensibiliser un public autre que le monde de la pêche à ces problématiques.

Au bord de l'Ain à Sirod, pour parler du cycle biologique de la truite, avec Fabien Millet de la Fédération de pêche du Jura.

Arrivée de la dernière étape avec pique-nique en musique avec Les Soufflets de Bise. Un moment de partage très convivial qui s'est prolongé tard dans l'après-midi.

Revue éditée par l'association « Les amis de la rivière d'Ain » 39130 Pont de Poitte
ISSN 1772. Imprimé par l'ESAT de l'APEI de Lons le Saunier. Autorisation de paraître 20 juillet 2004.

Bilan des actions et relations avec le CAUE 39

Par Michel Rousset.

Depuis 2020, l'ARA siège au conseil d'administration (CA) du Conseil en Architecture, Urbanisme et Paysage. J'assure le rôle de trésorier adjoint. Tirons le bilan de ce mandat de trois ans qui s'achève.

EN 2018, une convention tripartite a porté ses fruits.

Le CAUE ayant vocation à former et sensibiliser le grand public, à mobiliser les élus et les acteurs du cadre de vie à la qualité des paysages, le rapprochement entre nos deux associations était évident. Une convention, impliquant aussi JNE, a été signée. Elle met en commun les compétences de chaque partenaire sur trois objectifs : la préservation de l'environnement, la sensibilisation des habitants et la participation citoyenne. Ainsi, l'ARA a contribué à l'enrichissement de la base de données du CAUE sur les arbres et paysages remarquables et le CAUE a contribué aux démarches citoyennes que l'ARA et JNE proposent aux habitants mobilisés par la sauvegarde de leur environnement (circuits arbres remarquables et marche citoyenne).

Mais qu'est-ce qu'un CAUE ?

La vocation des CAUE est de promouvoir l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et les paysages. Dans ce vaste domaine culturel, ils forment, conseillent et sensibilisent le grand public et les élus, mais aussi les constructeurs et maîtres d'ouvrages publics et privés, qui transforment l'espace naturel, rural et urbain. Pour donner leurs conseils sans être influencés par des maîtres d'ouvrages ou des maîtres d'œuvres et garantir la gratuité de leurs interventions, une taxe départementale d'aménagement (TDA) assure leur fonctionnement. Mais, une autre condition exceptionnelle assure leur indépendance : l'interdiction faite à toute personne affectée au CAUE d'exercer des responsabilités de maitrise d'œuvre dans le même département. Dans le Jura cette condition n'est plus respectée.

Pourquoi l'ARA s'interroge sur le maintien de l'indépendance du CAUE ?

Depuis 2018, le département maintient une part de TDA très insuffisante. Les déficits s'enchainent. C'est aussi le début d'une longue période sans management. En 2021, le Conseil départemental recrute un directeur pour son agence d'ingénierie. A la surprise générale, il lui affecte aussi le management du CAUE. J'ai dénoncé l'illégalité de cette décision motivée par l'interdiction faite au personnel affecté au CAUE d'exercer dans de la maitrise d'œuvre dans le même département. Avec l'Ordre des Architectes, nous avons interpellé la Fédération nationale des CAUE (FNCAUE). Celle-ci a écrit par deux fois au Préfet, sans que celui-ci ne juge utile de réagir ! En 2022, La part de TDA demeurant trop faible, une subvention départementale est accordée ! Elle est conditionnée par un partenariat avec l'agence d'ingénierie. Mais, si le directeur de l'agence et du CAUE est le même, la convention de partenariat n'existe toujours pas ! Le département et son agence peuvent-ils faire ce que l'ils veulent ? Par exemple : Orienter l'action du CAUE vers les seules communes adhérentes à l'agence ? Confier aux architectes du CAUE des missions d'études, de programmation ou pré-opérationnelles (gratuites !) dont l'agence ne pourrait pas se charger sans mise en concurrence, … ? Le management partagé de l'agence et du CAUE n'a pas été discuté. Il ne respecte pas le décret fondateur des CAUE et peut facilement conduire à des dérives ! L'ARA craint que ce lien ne transforme un service public de conseil et de sensibilisation «indépendant et neutre» en succursale gratuite d'un maître d'oeuvre public.

Le CAUE doit retrouver son indépendance pour assurer pleinement sa mission de diffuseur culturel, révélateur du patrimoine bâti et environnemental du Jura.

Pour rejoindre l'association "Les Amis de la rivière d'Ain" :

Le site internet : http://www.lesamisdelarivieredain.fr/

Notre page facebook : https://www.facebook.com/Les-Amis-de-la-Rivière-dAin

Par courrier, en joignant un chèque de 10 euros, à l'adresse de Mr Patrick Piard au bourg 39130 ETIVAL.

Revue éditée par l'association « Les amis de la rivière d'Ain » 39130 Pont de Poitte
ISSN 1772. Imprimé par l'ESAT de l'APEI de Lons le Saunier. Autorisation de paraître 20 juillet 2004.

Revue éditée par l'association « Les amis de la rivière d'Ain » 39130 Pont de Poitte
ISSN 1772. Imprimé par l'ESAT de l'APEI de Lons le Saunier. Autorisation de paraître 20 juillet 2004.